

Bureau du 6 décembre 2004

Décision n° B-2004-2720

objet : **Travaux de réhabilitation et de motorisation de vannes d'isolation de réseaux d'assainissement et de dessableurs - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'exploitation des réseaux d'assainissement de la Communauté urbaine exige de pouvoir isoler certaines parties du réseau. Selon les opérations d'entretien et les sites concernés, il s'agit alors d'augmenter ou, au contraire, de réduire le débit dans certains tronçons ou bien encore d'isoler le réseau du milieu récepteur (éviter les entrées d'eaux de fleuve au niveau des déversoirs d'orage). De nombreux dispositifs existent (vannes, clapets, etc.). Leur inventaire et leur diagnostic sont progressivement réalisés dans le cadre des activités du service exploitation de la direction de l'eau. Des besoins de réhabilitation ou de création de dispositifs d'isolation ont ainsi été mis en évidence avec, dans certains cas, la nécessité de motoriser les commandes pour des raisons de sécurité, de fiabilité et d'amélioration des conditions de travail. La motorisation des commandes permettra d'envisager à plus long terme la télégestion des dispositifs.

Les travaux, objet du présent marché, devront permettre de réhabiliter ou de motoriser les dispositifs ayant déjà fait l'objet d'un diagnostic.

L'opération, objet du présent rapport, concerne des travaux de métallerie, d'hydraulique, d'électricité et de génie civil.

Trois sites sont concernés par ces travaux : les dessableurs Gabriel Péri à Lyon 3° et Pierre Sémard à La Mulatière ainsi que les deux vannes mécaniques de la rue de Marseille à Lyon 7°.

L'opération représente un montant global de 200 000 HT.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de réhabilitation et de motorisation de vannes des réseaux d'assainissement communautaires.

Les travaux d'une durée de quinze mois seront attribués dans le cadre d'un marché unique à un groupement conjoint.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE**1° - Approuve :**

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les travaux seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme 0122 - réseaux d'assainissement, individualisée par la délibération n° 2003-1606 en date du 22 décembre 2003 à concurrence de 12 000 000 HT.

5° - Les sommes à payer en 2005 et 2006, estimées à 200 000 HT, seront imputées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2005 et 2006 - budget annexe de l'assainissement - compte 238 510 - fonction 2 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,